

Affaires Culturelles

REF : DAC2014004

Signataire : NL

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Signature du contrat d'objectifs et de moyens passé entre la ville d'Aubervilliers et l'association AVEC en vue de la mise en place d'un café culturel 2ter rue du Moutier.

EXPOSE :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune souhaite voir se développer sur son territoire un café culturel. Lors d'une précédente séance, le Conseil municipal a décidé l'acquisition de gré à gré du fonds de commerce « Le Bar des Amis », installé au 2ter rue du Moutier. L'implantation d'un café culturel dans ce lieu permettra ainsi de consolider plusieurs orientations structurantes pour le territoire :

- 1) la requalification du tissu commercial du centre ville, en proposant une offre qualitative et de proximité et en l'inscrivant dans le projet plus vaste de reconfiguration du centre ville
- 2) le renforcement du lien social à travers un projet culturel ouvert sur la Ville et sa population, apte à susciter de nouvelles sociabilités, une offre artistique renouvelée et des partenariats inédits
- 3) la création d'un nouveau pôle culturel, favorisant des synergies avec les opérateurs culturels et sociaux du quartier et plus largement de l'ensemble de la Ville

L'association AVEC, qui a identifié ce lieu et travaillé sur l'implantation de ce café culturel, a présenté un projet global, composé d'un projet d'établissement et d'une maquette budgétaire avec sa trajectoire financière. Le modèle économique de ce lieu hybride, mêlant activité commerciale et programmation culturelle, a été travaillé durant 2 ans, en lien étroit avec les Directions du Commerce et des Affaires culturelles, en lien avec la Direction des affaires Juridiques, du Domaine et de l'Administration Générale, et la Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques. Plusieurs partenaires financiers sont d'ores et déjà associés au projet, notamment la Région Ile-de-France (emploi tremplin et innovation sociale), le Conseil général de Seine Saint-Denis (économie sociale et solidaire) et la Communauté d'agglomération Plaine Commune. Sur un budget de fonctionnement de 130 050€, le projet est largement autofinancé, la ville n'intervenant qu'à hauteur de 7,7% (10k€).

Afin de mener à terme l'installation de AVEC dans ces locaux, la Ville a franchi plusieurs étapes juridiques et financières. Le 11 juillet 2013, le conseil municipal a approuvé l'acquisition du fonds de commerce au prix de 250 000€, achat financé sur les fonds de la charte de co-développement. Parallèlement, la Commune entretient des discussions avec le propriétaire des murs afin de permettre leur acquisition. Cet achat permettrait de former une unité foncière et immobilière cohérente avec la librairie voisine des Mots Passants, également propriété de la Ville.

Afin d'établir un cadre d'actions précis pour l'Association AVEC que la Ville soutient dans la mise en œuvre administrative, financière et culturelle de son projet, il est proposé la signature d'un contrat d'objectifs et de moyen définissant le périmètre d'actions et les attendus de la ville sur les volets culturels, sociaux et commerciaux.

1) Principales orientations culturelles

- une pluridisciplinarité mêlant spectacle vivant (musique, théâtre et danse), arts visuels (arts plastiques, photographie, cinéma, arts numériques) et débats
- une transdisciplinarité favorisant la rencontre de ces champs artistiques et l'émergence de projets novateurs
- une articulation étroite avec la librairie des Mots Passants, qui jouxte le café culturel
- un développement des pratiques amateurs dans un objectif d'ouverture et de démocratisation culturelle

2) Objectifs partenariaux

- afin de favoriser la visibilité du lieu, accroître son insertion dans le tissu associatif, développer les synergies, le Café culturel mettra en œuvre des coproductions ou coréalizations avec les opérateurs culturels et sociaux du territoire, à commencer par les grands opérateurs culturels de la Ville, les acteurs du centre ville et les lieux intermédiaires.
- afin de développer la fréquentation de l'ensemble des publics, les liens avec les associations relais du territoire seront tissés dans une optique de décloisonnement des publics et de rencontres entre les habitants
- en cohérence avec son activité commerciale et son inscription dans l'activité économique du centre ville, une attention particulière sera portée aux liens avec les commerces de proximité

3) Niveau d'activité

- le café culturel sera ouvert au minimum 4 jours sur 7, et pourra en fonction des moyens financiers et humains, accroître son activité
- les horaires d'ouverture sont compris entre 11h et 20h. De la même façon, ils pourront être étendus au vu de la programmation envisagée
- un niveau minimal d'événement est défini contractuellement :

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens relatif à la gestion du café culturel sis 2ter rue du Moutier passé entre la Ville et l'association AVEC.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2014004

Signataire : NL

OBJET :Signature du contrat d'objectifs et de moyens passé entre la ville d'Aubervilliers et l'association AVEC en vue de la mise en place d'un café culturel 2ter rue du Moutier.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°241 du 11 juillet 2013 approuvant l'acquisition du fonds de commerce situé 2ter rue du Moutier afin d'y implanter un café culturel,

Considérant que l'association AVEC est porteuse d'un projet d'implantation d'un café culturel à AUBERVILLIERS,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la politique culturelle de la Commune, et vient compléter et amplifier la démarche ayant présidé à l'implantation de la librairie « Les Mots Passants », jouxtant le lieu pressenti pour l'installation du Café culturel et présente dès lors un intérêt local,

Considérant qu'il y a lieu de signer un contrat d'objectifs et de moyens (COM) avec l'association AVEC pour le pilotage administratif, financier et culturel du projet du Café culturel,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association AVEC.

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint Daniel GARNIER

